



# Interdiction de l'utilisation du portable au collège

publié le 04/10/2018

À la rentrée 2018, l'utilisation du téléphone portable et de tout autre équipement terminal de communications électroniques est interdite à l'école et au collège durant toutes activités d'enseignement, y compris celles qui ont lieu hors de l'établissement scolaire (activités sportives, sorties et voyages scolaires).

## Documents joints

 flyer\_interdiction\_portable (PDF de 3 Mo)

 2018\_affiche\_portable\_college (PDF de 7.2 Mo)



**Académie  
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.